

VOUS AVEZ BESOIN

D'ASSISTANCE

LORS D'UNE ÉVACUATION



EN TOUT PREMIER LIEU, PRENEZ CONNAISSANCE DES PROCÉDURES EN CAS D'INCENDIE OU DE FUITE DE GAZ.

Certaines personnes peuvent nécessiter une assistance en cas d'évacuation. Par exemple, les personnes à mobilité réduite, celles qui ont un trouble de la parole, de l'audition, de la vue ou celles atteintes d'un trouble d'anxiété, de panique ou d'une déficience cognitive, peuvent avoir besoin d'aide pour évacuer un immeuble en cas d'urgence, qu'il s'agisse d'une condition temporaire ou permanente.

Vous devez être inscrit sur la liste du service de sécurité incendie de la ville de Beloeil.

Pour vous inscrire auprès du service de sécurité incendie, vous devez suivre les instructions qui se trouvent à la page « Mesures d'urgence » du site internet lelaurier.net. Cliquez [Mesures d'urgence](#).

VOUS ENTENDEZ L'ALARME INCENDIE

Voici ce que l'on vous recommande de faire :

- Restez calme et attendez l'arrivée des pompiers.
- Déverrouillez votre porte pour que les pompiers puissent avoir accès à votre appartement plus rapidement.
- Préparez ce qui vous sera nécessaire (vêtement selon la saison, clé, cellulaire, portefeuille...)



Si vous êtes inquiet ou si vous n'êtes pas inscrit au service de sécurité incendie, vous pouvez appeler le 9-1-1 pour les informer que vous avez besoin d'aide pour évacuer votre appartement.

ÉVACUATION - BESOIN D'ASSISTANCE